



## Dépôt de plainte injustifiée

Par **Piks**, le **22/01/2021** à **10:42**

Bonjour,

La conjointe (que je connais pas) d'un ami d'enfance veut porter plainte contre moi pour harcèlement téléphonique.

Celle-ci s'étant procuré la liste détaillée des numéros composés, la ligne est à son nom et je ne le savais pas.

Quels sont les peines encourues pour moi?

Merci

Par **youris**, le **22/01/2021** à **11:47**

bonjour,

*La personne coupable de harcèlement téléphonique risque :*

*1 an de prison  
et 15 000 € d'amende*

*L'auteur peut également être condamné à une obligation de soins dans le cadre d'un [sursis avec mise à l'épreuve](#).*

*Lorsque la personne coupable de harcèlement téléphonique est le conjoint, le concubin ou le partenaire de pacs, elle risque :*

*3 an de prison  
et 45 000 € d'amende*

*L'auteur peut également être condamné à une obligation de soins dans le cadre d'un [sursis avec mise à l'épreuve](#).*

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32235#:~:text=La%20personne%20coupable%20de%20harc%C3%A8>

ce n'est pas à vous d'estimer si la plainte est justifiée ou non, il appartient de procureur de classer la plainte ou de déclencher l'action publique.

salutations